

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Catherine PROVOST, maire.

Présents : Louis BERNARDET, Philippe BIRON, Gilles CHAMBONNIER, Martine DEJOUX, Grégory DUDON, Odile DURET, Guillaume HERMES, Daniel MARCHAND, Catherine PROVOST, Yousef TAOUFIK, Julien TABOULOT, Yolande VANIEMBOURG.

Absents excusés : Christelle DEBAIL (a donné pouvoir à Julien TABOULOT), Cécilia GAUCHARD (a donné pouvoir à Odile DURET), Marina MERLE

Secrétaire de Séance : Grégory DUDON

<u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u>	15
<u>En exercice :</u>	15

Date de la convocation :	08/04/2025
Date de l'affichage :	16/04/2025

CR DE LA REUNION DU 17 MARS 2025

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

2025/00901 : Vote des taux 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reconduction des taux d'imposition suivants,

- de 30.82% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (historiquement, 7,95 % de part communale et 22,87 % de part départementale) suite à la réforme de la fiscalité directe locale introduite par la loi de finances pour 2021 ;
- de 19.82% pour la taxe foncière du non bâti ;
- de 8.67% pour la taxe d'habitation.

2025/00902 : Fongibilité des crédits pour 2025

Mme le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 a étendu à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2023/00818 du conseil municipal en date du 17 octobre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique au budget communal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

DONNE tous pouvoirs à Mme le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2025/00903 : Subventions pour 2025

	2025- 65748
ALLIER A LIVRE OUVERT	145.04
ASS.COMBATTANTS CATM	200
CENTRE SOCIAL RURAL	1 100
CERCLE THIELOIS DE L'AMITIE	200
CLUB SPORTIF THIELOIS	800
COMITE DES FETES	2 000
CONSEIL DE PARENTS D'ELEVES	8 500
CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS	100
DELEGUES DE L'EDUCATION NATIONALE	50
DOM SERVICE PLUS	2 096
ENTENTE ATHLETIQUE	50
EQUIT A THIEL	200
IFI 03	230
LYCEE CLAUDE MERCIER	40
MFREO SALIGNY	180
MFR LIMOISE	40
PETANQUE THIELOISE	750
POUR ELLES	200
THIEL ACCUEIL	200
THIEL GYM VOLONTAIRE	200
GROUPEMENT DESLIEUT. DE GENDARMERIE	200
ASS. LACME	50
TOTAL DES SUBVENTIONS	17 531.04

Arrivée de Marina MERLE à 19h30

2025/00904 : Vote du budget primitif 2025 – commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Catherine PROVOST,

VOTE à l'unanimité avec une abstention (Gilles CHAMBONNIER) les propositions nouvelles du budget primitif 2025.

Investissement

Dépenses : 478 875.13 €
Recettes : 488 875.13 €

Fonctionnement

Dépenses : 981 101.49 €
Recettes : 981 101.49 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 493 875.13 € (dont 15 000.00 € de RAR)
Recettes : 493 875.13 € (dont 5 000.00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 981 101.49 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 981 101.49 € (dont 0,00 € de RAR)

2025/00905 : Vote du budget primitif 2025 – commerce

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Catherine PROVOST,

VOTE à l'unanimité avec une abstention (Gilles CHAMBONNIER) les propositions nouvelles du budget primitif 2025.

Investissement

Dépenses : 30 807.92 €
Recettes : 30 807.92 €

Fonctionnement

Dépenses : 34 035.59 €
Recettes : 34 035.59 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 30 807.92 € (dont 0 € de RAR)
Recettes : 30 807.92 € (dont 0 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 34 035.59 € (dont 0 € de RAR)
Recettes : 34 035.59 € (dont 0 € de RAR)

2025/00906 : Vote du budget primitif 2025 – lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Catherine PROVOST,

VOTE à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2025.

Investissement

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Fonctionnement

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 0.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 0.00 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 0.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 0.00 € (dont 0.00 € de RAR)

2025/00907 : Vote du budget primitif 2025 – halle et restaurant

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Catherine PROVOST,

VOTE à l'unanimité avec une abstention (Gilles CHAMBONNIER) les propositions nouvelles du budget primitif 2025.

Investissement

Dépenses : 1 146 765.54 €
Recettes : 1 146 765.54 €

Fonctionnement

Dépenses : 81 000.00 €
Recettes : 81 000.00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 1 146 765.54 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 1 146 765.54 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 81 000.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 81 000.00 € (dont 0.00 € de RAR)

2025/00908 : dissolution du budget lotissement au 31/12/2025

Il est rappelé que le conseil municipal avait décidé la création du budget annexe du lotissement des Grassots, route de St Pourçain. La commune ayant la maîtrise foncière de ce secteur, il a alors été proposé pour faciliter la gestion de l'opération d'aménagement de cette zone, de créer un budget annexe d'urbanisation.

Considérant que les derniers terrains disponibles ont été vendus ; qu'en conséquence, il y a désormais lieu de clore ce budget annexe qui n'a plus de justification.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de dissoudre le budget du lotissement à compter du 31 décembre 2025.

2025/00909 : travaux préparatoires – tranche 2025 du contrat de revitalisation de centre-bourg

Considérant l'exposé de Madame le Maire présentant trois devis pour des travaux à réaliser au lavoir et à la pisciculture, l'un par la SAS DEJOUX TP TRANSPORTS, un par l'entreprise SAINT ROMAIN TP et le dernier par la SARL MJ TP ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux pour commencer la dernière tranche du contrat de revitalisation de centre-bourg consistant en l'aménagement de l'ancienne pisciculture et de l'espace du lavoir ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec une abstention (Martine DEJOUX),

ACCEPTE le devis le moins disant à savoir celui présenté par la SAS DEJOUX TP TRANSPORTS sise 1516 route du Pal à Thiel sur Acolin (siret 305 110 991 000 18) pour un montant total de :

22 060.00 € HT

26 472.00 € TTC

MANDATE Madame le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires pour obtenir des subventions notamment auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Préfecture de l'Allier

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de ce projet.

2025/00910 : Vente de l'ancienne école des Marronniers (16 Grande rue)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME le principe de la cession d'une parcelle d'une superficie de 11 ares 59 centiares à prendre sur les parcelles actuellement cadastrées section AT 277 et AT 339 d'une plus grande superficie et incluant notamment le bien situé 16 Grande rue ayant accueilli l'ancienne école des Marronniers à la société EVOLEA dont le siège est situé 6 place Maréchal de Lattre de Tassigny, à Moulins (03000).

ACCEPTE l'offre d'achat d'un montant de 20 000 €, hors frais éventuels de cession.

PRECISE que les tous frais d'acte relatif à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

RAPPELLE que le projet soutenu par EVOLEA devra consister en la création de deux logements de type 3 individuels neufs et quatre logements accolés de type 2 en acquisition-amélioration, projet inscrits et valorisés au sein du contrat de revitalisation de centre-bourg conclu par la commune avec le Conseil Départemental de l'Allier,

AUTORISE Mme le Maire, Catherine PROVOST, à accomplir toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente dudit bien.

2025/00911 : Accord de principe pour le Relais Petite Enfance

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de création d'un Relais Petite Enfance (RPE) reste en cours pour le territoire des 9 communes suivantes : Chevagnes, Chézy, Gannay sur Loire, Garnat sur Engièvre, La Chapelle aux Chasses, Lusigny, Paray le Frésil, Saint Martin des Lais et Thiel sur Acolin.

Considérant que le Relais Petite Enfance (RPE), anciennement Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) est un service gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement aussi bien pour les assistantes maternelles que pour les parents du territoire.

Considérant que ce projet a été présenté aux élus des communes concernées lors d'une réunion afin d'avancer sur l'élaboration de la convention de partenariat et définir les engagements réciproques des parties,

Considérant qu'en se basant sur les projections financières faites, la contribution de la commune de Thiel sur Acolin serait de 140 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité, avec 14 voix pour et 1 voix contre (Christelle DEBAIL),

DONNE un accord de principe à l'adhésion au relais petite enfance

PRECISE que le sujet devra de nouveau être débattu et son engagement renouvelé une fois les conditions financières et techniques davantage définies

S'ENAGE à mettre un lieu à disposition afin d'accueillir le relais petite enfance.

Questions diverses

- Vin d'honneur du TIF'M lundi à 19h00
- Recherche du restaurateur en cours ; suite à la diffusion des appels à candidatures, plusieurs candidats sont reçus.

Levée de séance à 20h40.